

COMITE SYNDICAL DU 05/04/2023 – 2nd temps – Liste des délibérations

Le 5 avril 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 44 représentants 69 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 55 représentants 88 voix

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie	MARCHE Emilie
BAILE Henri	SANDRAZ Éric
CHAIX Sandrine	

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GERIN Anne
FAURE Nathalie	

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert	WOLFF Corine
----------------	--------------

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BERNARD-PEYRE Gaëlle	DUPRAZ Marc
BOUCHERLE Jean-Xavier	ESCARON Dominique
BREYTON Stéphanie	GAUTIER Marc
CHASSAGNON Guillaume	GUSMEROLI Stéphane
CHAVAND Christelle	LABRUDE Evelyne
CLOUZEAU Dominique	MAILLOT Isabelle
DEBELLE Denis	MERLE Alain
DELPHIN Jean-Luc	MICHALLET Bernard
DELPHIN Maurice	MONTAGNAT-RENTIER Dominique
DEVAUTON Thierry	MOREL Véronique

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric	GAUCHON Sandrine
BURDET Gérard	LAMBERT Hervé
CHAMPONNOIS Fabien	PICARD Christian
DELCAMBRE Philippe	REY René
EGO Catherine	SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe	PICHON MARTIN Bertrand
MACHON Martine	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie MONTORO Marie Pierre
VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

3^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy HABFAST Claus

5^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

EYMERY Clémentine à BOUCHERLE Jean-Xavier ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane
MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie MENU François
PUTOT Éric à WOLFF Corine
RUBIER Éric à LABRUDE Evelyne

6^{ème} collègue – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à PICHON MARTIN Bertrand CANIVET Bernard
DURAND Bernard à MICHALLET Bernard GUILLEMAT Serge
LAVAL Sylvain à GERIN Anne SORRET Bruno
VENPRAET Daphné

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
CATTANEO Myriam

*Conformément à la loi du 17/07/1978 la communication de ces décisions est libre
sous réserve des dispositions de l'article 34 du décret du 30/12/2005*

Date d'affichage : le 07/04/2023

2023-05 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE – COMPTE DE GESTION DE LA TRESORIERE DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité syndical DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par la trésorière, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour : 88

2023-06 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président quitte la salle pour la mise au vote.

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'adopter le Compte Administratif 2022 du budget principal du syndicat mixte*

Pour : 87

2023-07 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE – AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Le Comité Syndical

- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 par délibération du 5 avril 2023,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *D'affecter la somme de 465 005.01 € au compte 1068 (affectation obligatoire),*
- *De reporter le solde du résultat 2022 soit 326 050.42 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Pour : 88

2023-08 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE – BUDGET PRIMITIF 2023

- *Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 05/04/2023,*
- *Vu la présentation du Budget Primitif 2023,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- *D'adopter le budget primitif 2023 et qui s'équilibre :*
 - *En fonctionnement à hauteur de 4 042 503.42 €*
 - *En investissement à hauteur de 3 502 320.00 €*

Pour : 88

2023-09 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE – COMPTE DE GESTION DE LA TRESORIERE DU SYNDICAT MIXTE

Le Comité syndical DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par la trésorière, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour : 88

2023-10 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président quitte la salle pour la mise au vote.

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Réserve Naturelle*

Pour : 87

2023-11 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE – AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Le Comité Syndical

- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 par délibération du 5 avril 2023,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 301 834.69 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Pour : 88

2023-12 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE – BUDGET PRIMITIF 2023

- *Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 05/04/2023,*
- *Vu la présentation du Budget Primitif 2023,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- *D'adopter le budget primitif 2023 et qui s'équilibre :*
 - *En fonctionnement à hauteur de 633 235.69 €*
 - *En investissement à hauteur de 57 535.79 €*

Pour : 88

2023-13 – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *De valider les modifications statutaires des articles 7, 9 et 16 pour la nouvelle charte,*
- *De prendre acte que le Comité syndical devra encore modifier les articles 7 et 16 afin de répondre à la demande de la Région.*

Pour : 88